

Carole Toutalian – Chargée d'études au DROS :

« Bonjour,

Pour faire suite à la présentation sur la pauvreté monétaire, je vous propose de vous présenter quelques éléments sur la pauvreté administrative, mesurée à travers les minima sociaux puis de faire un focus plus particulier sur le RMI.

Concernant tout d'abord la pauvreté administrative prise dans son ensemble, en décembre 2007, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comptait 212 000 bénéficiaires de minima sociaux d'âge actif, au titre desquels sont versés le RMI : Revenu Minimum d'Insertion, l'AAH : Allocation Adulte Handicapé, l'ASS : Allocation de Solidarité Spécifique et l'API : Allocation Parent Isolé.

En un an, une diminution de 7,7% a été observée sur l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux. Cette diminution traduit la baisse simultanée du nombre d'allocataires :

- du RMI qui chute de 11,6%
- de l'ASS qui baisse de 10,5%
- de l'API qui diminue de 7,6%

Seule l'AAH progresse de 1,2%

On peut noter que ces évolutions à la baisse suivent les tendances nationales, mis à part pour le dispositif RMI qui connaît en PACA une chute du nombre de ses bénéficiaires plus importante qu'à l'échelle nationale. Enfin, on peut souligner une sur-représentativité de ces allocataires en région PACA au regard de la situation nationale : les allocataires de minima sociaux représentent en région 84‰ de la population âgée de 20 à 59 ans, contre 67‰ à l'échelle nationale. Si nous nous arrêtons maintenant sur les allocataires du RMI, nous pouvons voir qu'en juin 2008, ce dispositif concerne 100 200 personnes en région PACA, il faut remonter 12 ans en arrière pour retrouver des effectifs inférieurs (sur le graphique la région est représentée par la courbe rouge et la France métropolitaine par la courbe bleue).

Le nombre d'allocataires du RMI a commencé à diminuer en région au deuxième trimestre 2004 (cette période est entourée sur la courbe rouge). A l'échelle nationale, cette diminution ne s'est amorcée qu'à partir du deuxième trimestre 2006 (la période est également entourée sur la courbe bleue).

Ce que nous pouvons noter ici, c'est que cette diminution du nombre d'allocataires du RMI peut-être reliée à différentes causes, mises en évidence par différentes études de la CNAF et de la DREES. Nous pouvons en citer au moins 5.

- Cette diminution est tout d'abord à relier à l'amélioration du marché du travail : en effet, en décembre 2007, le chômage est à un niveau très bas, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1, a diminué de 9,4% en un an (il s'élève à 175 700 demandeurs, fin 2007).
- La diminution du nombre d'allocataires du RMI est également à relier à l'évolution de l'indemnisation du chômage : la part des chômeurs non indemnisés est passée de 35,3 à 34,9% entre 2006 et 2007. Ces chômeurs non indemnisés étaient pour beaucoup inscrits dans le dispositif RMI, la diminution de leurs effectifs participe de fait à la diminution des bénéficiaires du RMI.
- Le maintien du nombre élevé d'entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi du Plan de Cohésion Sociale a également joué en faveur de la baisse du nombre de RMistes.
- Par ailleurs, la réforme du dispositif d'intéressement à la reprise d'activité a elle aussi contribué à la baisse du RMI, car elle entraîne une réduction de la durée maximale pendant laquelle l'allocataire peut cumuler son salaire avec l'allocation.
 - En effet, l'ancien dispositif permettait de cumuler intégralement ses revenus d'activités et le montant de l'allocation RMI pendant une période pouvant aller de 3 à 6 mois, le nouveau

dispositif à réduit cette période à 3 mois, ce qui entraîne une sortie plus précoce du paiement du RMI.

- D'autre part, à l'issue de cette première période de cumul intégral, l'allocataire bénéficie d'une seconde période d'intéressement au cours de laquelle son statut va changer. Aujourd'hui, passée la période de cumul intégral, une personne travaillant 78h ou plus par mois, bénéficie toujours d'un intéressement mais sous la forme d'une prime forfaitaire mensuelle ; ce qui fait que l'allocataire sort du dispositif RMI.
- Enfin, le transfert de compétences du RMI aux départements à partir de 2004 a également joué sur l'évolution à la baisse du RMI. A l'échelle nationale, la redéfinition des politiques d'insertion a eu plusieurs conséquences :
- les conseils généraux ont renforcé les contrôles dans la démarché d'insertion des RMIstes
 - ils se sont impliqués dans la mise en place des contrats aidés
 - ils ont renforcé les effectifs en personnel affectés au volet insertion
 - et ont créé des programmes départementaux d'insertion

Ce qu'il convient de noter maintenant, c'est que cette diminution des bénéficiaires du RMI s'accompagne d'une transformation de certains profils démographiques des allocataires.

L'analyse faite entre 2006 et 2007, a montré que certains profils de RMIstes étaient en diminution. Les moins de 40 ans par exemple ont connu une baisse de 16% cette dernière année. Nous avons également les personnes seules, dont les effectifs au sein des allocataires du RMI, ont chuté de 12%. Mais cette diminution ne doit pas masquer le poids des personnes seules au sein des allocataires du RMI (plus de la moitié des personnes au RMI sont des personnes seules). D'autres profils sont par contre en augmentation. Les allocataires présents dans le dispositif depuis plus de 3 ans, ont connu une hausse de presque 2 points.

Enfin, les parents isolés sont également en hausse au sein des allocataires du RMI.

Je vous remercie pour votre attention. »

J-M. BÉZARD: « Merci Carole Toutalian. Là aussi c'est très dense, et je me doute bien que cela va susciter beaucoup de questions. Monsieur ... »